

Les départs en retraite anticipée s'accélèrent

Les enseignants fuient les classes avant l'âge légal

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3979 - Ven. 23 - Sam. 24 septembre 2016 - Prix : 10 DA

Boudiaf est formel :

«Zéro médicaments contrefaits, fabriqués ou importés en Algérie»

Page 4



Louh recadre les déclarations sur la corruption

Citoyens et responsables tenus d'informer la justice

Page 2

Docteurs es-hittisme

Par Nadjib Stambouli

N'en déplaise au ministre de l'Enseignement supérieur qui minimisait dans une récente déclaration le fléau du plagiat, l'université algérienne est la seule institution au monde à avoir transformé le joyau qu'est l'outil d'Internet en vulgaire instrument de vol et de vampirisme intellectuel. Et ce n'est pas en cachant le soleil avec un tamis, mais en regardant la réalité en face, en affrontant cette triste vérité, que ce très sérieux problème peut être atténué, à défaut de l'éradiquer, de la mentalité universitaire. Ne faisant que reproduire ce que leur permettent, si ce n'est encouragent, leurs enseignants, les étudiants, même en post-graduation, ont fait du copier-coller leur way-of-life de recherche scientifique. Il faudrait trouver la juste mesure entre éviter la dramatisation qui tétaniserait toute envie de se lancer dans des études poussées d'une part, et de l'autre, l'occultation d'un fait réel qui se nourrit du déni et, partant, de l'impunité qui va avec. Ne pas reconnaître ce triste fléau, c'est surtout infliger un cinglant et non moins injuste démenti à tous les professeurs d'université, compétents ceux-là et ne misant pas sur la médiocrité, qui n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme sur le plagiat en tant que carburant de l'effarante baisse de niveau. Faudrait-il s'étonner qu'une fois sortis, diplôme en poche, les universitaires soient au mieux, après recrutement, incapables d'être dignes de leur poste et au pire se retrouver au chômage et s'en aller conforter les cohortes de hittistes de luxe ?

Suite en page 3

Entre discours officiel et amère réalité L'université algérienne peine à se relever



D'une discrimination flagrante dans les admissions aux Masters, à l'absence de choix réels pour les filières prisées, en plus d'une centralisation massive de celles-ci dans la capitale et les grandes villes, ce ne sont pas les problèmes de taille qui manquent aux étudiants pour rendre compte de la dérive qui mine le secteur. [Lire page 2](#)

Opep

Boutarfa prévoit une «solution positive» à la réunion d'Alger

Page 5

Annaba/Inauguration aujourd'hui du Festival du film méditerranéen

Des films récents au programme

Page 13

Entre discours officiel et amère réalité

L'université algérienne peine à se relever

■ D'une discrimination flagrante dans les admissions aux Masters, à l'absence de choix réels pour les filières prisées, en plus d'une centralisation massive de celles-ci dans la capitale et les grandes villes, ce ne sont pas les problèmes de taille qui manquent aux étudiants pour rendre compte de la dérive qui mine le secteur.

Par Yacine Djadel

A lors que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar, a affirmé, jeudi dernier à Alger, que tout étudiant algérien a le droit de s'inscrire en toute aisance aux concours de Master et de Doctorat dans n'importe quelle université du pays, et ce, à condition que le nombre de postes et de spécialités soient disponibles dans sa filière de prédilection, la réalité du terrain est tout autre. D'une discrimination flagrante dans les admissions aux Masters, à l'absence de choix réels pour les filières prisées, en plus d'une centralisation massive de celles-ci dans la capitale et les grandes villes, ce ne sont pas les problèmes de taille qui manquent aux étudiants pour rendre compte de la dérive qui mine le secteur. «Avec une moyenne supérieure à 14/20, on a quand même rejeté ma candidature au Master pour la deuxième fois consécutive, le motif est que cette branche existe à l'université de Jijel. Je ne peux vous cacher ma déception pour cette rentrée universitaire, moi qui voulais m'inscrire à tout prix en première année Master option littérature et civilisation à l'Université d'Alger 2, à la fois pour la qualité des cours comparativement à ma région mais aussi pour plus d'opportunités de travail pour plus tard. Franchement... c'est injuste», nous a confié Oualid avec dépit. Des cas comme celui-ci il y en a des centaines enregistrés un peu partout à travers les facultés du pays, il y a

même des étudiants qui font face à des difficultés encore plus graves.

Harcèlement sexuel : un critère de réussite pour étudiantes

En effet, parmi les problèmes graves sévissant dans nos universités, le harcèlement sexuel, bien que tabou, passe en première position. Il est à rappeler, à cet égard, que de nombreux étudiants, des filles pour la majorité, se trouvent embourbés dans des situations de chantage et de harcèlements sexuels en contrepartie de bonnes notes où même leur dignité est bafouée. Passés sous silence, les victimes n'en parlent pas pour plusieurs raisons et ces actes restent impunis. A ce propos, Hakima, étudiante en Master 2 sciences du langage à l'Université d'Alger 2, a eu l'audace et le courage de nous faire part du calvaire vécu avec son encadreur. «Au départ, on ne travaillait que par e-mail. Mais pour finaliser mon mémoire il était indispensable que je vois mon encadreur. C'est à ce moment-là qu'il a commencé à me faire des avances. Il me demandait de travailler seule avec lui, sans mes deux camarades de promo, qu'il avait également sous sa direction. Un après-midi, un peu tard le soir à la bibliothèque de la fac, il m'a carrément sauté dessus. Prise de panique et quittant la pièce en pleurs, je lui ai dit que j'allais signaler son comportement au chef de département. Mais en vain. Car non seulement cela l'a fait rire du fait que le vice-recteur était son ami, mais il a également



Ph/D. R.

menacé de me saquer lors de ma soutenance. C'était l'horreur car au final c'est ce qui s'est passé : j'ai fini par abandonner mes études», a-t-elle déploré. Ces exemples illustrent de manière probante le fossé majeur existant entre le discours officiel de la tutelle et la réalité du terrain qui, elle, est totalement aux antipodes. C'est dire aussi que les responsables de l'enseignement supérieur se focalisent plus, à chacune des rentrées universitaires, à rassurer les citoyens plus que de solutionner l'éventail de tracas auxquels ils sont durement confrontés. Sur ce point justement, lors de l'inauguration officielle de la rentrée universitaire de cette année depuis la

wilaya de Biskra, Hadjar, en faisant le cours sur le plagiat scientifique, le ministre n'a pas manqué de minimiser ce fléau. Un mal pourtant devenu une norme et symbole même de la corruption qui gangrène le système universitaire national. La preuve est qu'il y a même des enseignants de cette université qui, par méconnaissance et un très bas niveau de qualification, prenaient ces pratiques comme une démarche scientifique normative. Avec de pareils constats indéniables et qui sautent aux yeux, les décideurs, au lieu de remettre véritablement le train sur les rails, tentent, bien au contraire, d'occulter une réalité impossible à cacher. Il est clair pour le ministre

de répondre de manière positive lors d'une séance plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales et présidée par Mohamed Larbi Ould Khelifa. Néanmoins, outre l'ouverture d'un portail sur son site électronique afin de permettre à l'étudiant de s'informer sur les modalités d'inscription dans l'université de son choix, il incombe à celui-ci d'agir en urgence pour la refonte radicale de l'université algérienne car cette dernière est, pour rappel, plus que jamais dans une descente aux enfers et n'a jamais connu, de toute son histoire, une telle décadence.

Y. D.

Louh recadre les déclarations sur la corruption

Citoyens et responsables tenus d'informer la justice

Le ministre de la Justice, Tayeb Louh, a appelé tout citoyen et responsable en possession de dossiers et de preuves sur des délits, notamment la corruption, à informer la justice et ne pas se limiter à des déclarations et des paroles.

«Les portes des parquets sont ouvertes à tous ceux qui ont des dossiers sur la corruption pour aider la justice et la société à la combattre», a-t-il déclaré, jeudi, à l'Assemblée populaire nationale. Une déclaration qui intervient au lendemain des propos tenus par le ministre du Commerce, Bakhti Belaib, qui a dénoncé des pratiques mafieuses des importateurs.

Le garde des Sceaux a saisi l'occasion de sa réponse à une question orale d'un membre de la chambre basse du Parlement nationale pour répondre à ceux qui parlent de corruption sans présenter de dossiers. Louh a fait savoir que «chaque responsable est obligé de dénoncer tout délit et s'adresser au procureur par des informations voire un dossier», et ce, conformément à l'article 32 du code de procédure pénale. «Le code de procédure pénale est clair sur le rôle des parquets dans la lutte contre la corruption

et leurs portes sont ouvertes à tous ceux qui ont des dossiers sur la corruption», a-t-il précisé. Dans ce cadre il a rassuré : «Nous sommes en train de construire une justice forte conformément aux orientations du président de la République, Abdelaziz Bouteflika».

Le ministre de la Justice explique et ne s'arrête pas là, indiquant que «le procureur, de son côté, est tenu d'ouvrir des enquêtes sans même qu'il y ait des dépôts de plaintes de la part des citoyens ou d'institutions mais, sur une simple information qui lui arrive par n'importe quelle institution ou personne crédible». A titre illustratif, Louh a révélé que cette semaine «une enquête a été ouverte suite à une information parue dans la presse faisant état de corruption impliquant des juges».

Il est à noter que ce n'est pas la première fois que le ministre recadre la situation, notamment les déclarations sur la corruption puisqu'il avait appelé le ministre du Tourisme, Abdelakader Nouri, à saisir la justice au sujet de ses déclarations sur la distribution illicite des hectares au niveau de Dounia park. Cette fois-ci, Louh semble s'adresser à un autre

membre du gouvernement qui parle de corruption et de mafia. Il s'agit du ministre du Commerce, Bakhti Belaib. S'exprimant mardi dernier en marge d'une rencontre avec l'Association de défense des droits des consommateurs, Belaib a cité le cas d'un importateur qui a ramené des pièces usagées à la place de produits alimentaires. «Pour faire sortir sa marchandise, il a usé de son bras long au niveau des Douanes, de la DGSN et d'autres organes de sécurité». Il dira également : «Il y a trop de trafic dans l'importation».

Par ailleurs, le ministre de la Justice a répondu jeudi à une question du député Bouchache sur les avocats exclus du barreau d'Oran et qui ont observé une grève de la faim l'année dernière. Le ministre a indiqué que la profession d'avocat est une profession «libérale, libre et noble». A ce propos, il a précisé que la loi promulguée en 2013 réglementant la profession d'avocat souligne «l'indépendance» de la gestion des missions des différentes organisations des barreaux à travers le pays et l'Union nationale des barreaux algériens (UNBA) les supervise. Louh a estimé que cette dernière est «un partenaire important

dans le processus de réformes de la justice».

Il a également déclaré que la loi «est claire et garantit le droit de recours aux plaignants auprès de l'UNBA et même auprès du Conseil d'Etat». Selon le ministre, l'UNBA a réglé le problème de ces avocats, en convoquant le président du syndicat ainsi que les avocats qui ont tous été réhabilités à l'exception d'un seul fonctionnaire de l'administration des collectivités territoriales qui a accordé aux inspecteurs des services publics communaux la possibilité d'intégrer trois niveaux supérieurs que celui qu'ils occupent, à savoir le grade d'attaché principal de l'administration territoriale, technicien supérieur de l'administration territoriale de gestion technique et urbaine et contrôleur principal de l'hygiène et de l'environnement.

Il a souligné, à ce propos, que ces grades ont permis de hisser le classement de ces fonctionnaires de la 9^e à la 10^e catégorie, rappelant qu'ils ont également bénéficié d'une augmentation de salaire avec effet rétroactif à partir de 2008.

Nacera Chennafi

Les départs en retraite anticipée s'accélèrent

Les enseignants fuient les classes avant l'âge légal

■ Fuyant «les conditions pénibles de travail», beaucoup d'enseignants demandent le départ en retraite anticipée. Ce phénomène ne date pas d'aujourd'hui. En effet, le malaise des enseignants n'est pas une réalité nouvelle puisque, depuis des années, le secteur connaît des départs massifs d'enseignants à la retraite.

Par Meriem Benchaouia

Des milliers d'instituteurs et de professeurs relevant des trois paliers de l'enseignement ont déposé leur dossier pour mettre fin à leur carrière avant l'âge légal de départ. Il va sans dire que les conditions de travail éprouvantes qui se sont installées à tous les niveaux et dans la durée dans les établissements scolaires constituent les premières causes de cette «fuite». Environnement pédagogique agressif, violence, manque de discipline, stress, surcharge des classes... sont autant de facteurs intervenant dans le malaise des enseignants et la démotivation croissante de ceux-ci. Pour beaucoup, la majorité peut-être, enseigner n'est pas qu'une partie de plaisir. Ce sont essentiellement les traumatismes psychologiques : troubles psychosomatiques, crises dépressives ou d'angoisse... Les dernières données du ministère de l'Education sur les départs à la retraite anticipée dans le secteur, sont significatives du découragement des professeurs face aux problèmes rencontrés au quotidien dans les établissements scolaires. Des plans de prévention doivent être mis en place pour anticiper ces risques professionnels, qu'ils soient physiques ou psychosociaux, avec l'accompagnement des médecins du travail. Selon le secrétaire général du ministère de l'Education nationale, Abdelhakim Belabed, le nombre total de départs à la retraite pour les enseignants relevant du ministère de l'Education nationale arrêté au 31 août 2016 est de 30 584, dont 93% sont des départs à la retraite anticipée. «Un total de 30 584 départs à la retraite a été enregistré pour les enseignants, dont 93% de départ à la retraite anticipée (28 465 départs) et le reste (7%) qui ont atteint l'âge réglementaire à la retraite (2 119 départs)», a précisé M. Belabed à la Radio



Ph/D. R.

nationale. Il a relevé que «cette affluence vers la retraite anticipée touche notamment les enseignants qui ont atteint des grades supérieurs comme les professeurs formateurs». «Nous faisons tout pour les retenir par la création d'un climat favorable dans l'établissement, en leur donnant notamment une responsabilité et en les impliquant comme force pédagogique», a-t-il ajouté. Il a expliqué que les départs à la retraite des enseignants étaient arrêtés au 31 août de chaque année, une date fixée par le ministère «pour éviter les départs au milieu de l'année scolaire», ajoutant que les demandes de départs anticipés peuvent être déposées avant le 31 octobre 2016.

Nouveau recrutement de 7 000 enseignants pour combler les postes vacants

Afin de combler le déficit, estimé officiellement à 33 746

postes vacants, l'Education nationale s'apprête à recruter, dans l'immédiat, plus de 7 000 enseignants à partir d'une liste d'attente de 120 000 candidats admis suite au concours du 30 avril 2016. Ces nouvelles recrues seront intégrées dans les divers paliers de l'éducation nationale (primaire, moyen et secondaire), a-t-il annoncé. «Sur les 140 000 candidats reçus au concours national organisé le 30 avril dernier, 28 000 postes en compétition ont été pourvus et le reste des candidats reçus sont inscrits sur la liste d'attente», a-t-il poursuivi, invitant ces candidats à se connecter sur la plateforme du ministère afin de choisir un poste dans le l'ordre de leurs préférences. «Le recrutement sera fait selon le mérite et la moyenne du candidat faisant foi», a-t-il rassuré. Il a annoncé que «les résultats des affectations, basées sur le principe du mérite, allaient être affichés le dimanche 25 septembre et les 7 000 postes vacants vont être tous pourvus».

«L'installation des enseignants au niveau des établissements scolaires se fera, quant à elle, le 29 septembre», a-t-il précisé, soulignant que le nombre total d'établissements scolaires relevant du ministère de l'Education nationale dépassait les 26 000 au niveau national. S'agissant des cours prévus pour débiter, le 4 septembre, jour de la rentrée, qui n'ont toujours pas débuté dans certains établissements, l'invité répond que c'est parce que parmi les plus de 28 000 enseignants recrutés par voie de concours (du 30 avril 2016, Ndlr), il se trouve que certains ne se sont pas présentés le jour convenu «pour des raisons diverses». Interrogé sur les erreurs constatées sur les manuels scolaires, il a annoncé la mise en place d'une commission au niveau du ministère qui «allait ajouter une nouvelle procédure pour réexaminer le manuel scolaire avant son impression définitive».

M. B.

Internet

Imène Feraoun demande une loi pour bloquer les sites pornographiques

La ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Houda Imène Feraoun, a appelé le législateur algérien à envisager une loi qui autorise son département ministériel à bloquer les sites pornographiques ou ceux incitant à la violence ou à la discrimination raciale. La ministre qui répondait à une question sur la possibilité de bloquer les sites pornographiques et autres qui prônent

la violence et la discrimination raciale a expliqué que son département ne possédait pas l'outil juridique qui le lui permettait invitant le législateur algérien à envisager un texte de loi qui favoriserait l'intervention de son secteur à cet effet pour bloquer ces sites qui portent préjudice à la société. Il y a toutefois des techniques mises à la portée des parents pour protéger les enfants contre ces fléaux, mais pour les adultes, ils sont sous le

contrôle de leur conscience, a soutenu M^{me} Feraoun pour qui le véritable danger consiste en l'engouement des jeunes pour les réseaux sociaux. Selon la ministre, le taux de navigation est à 80% sur ces sites qui rapportent des fortunes à leurs créateurs à l'étranger alors que l'Algérie engage des sommes colossales pour garantir le haut débit d'Internet.

L. N.

EDITO

Docteurs es-hittisme

suite de la page Une

Leur diplôme, somme toute factice, et à quelques exceptions d'éléments brillants près, ne leur sert alors ni à eux, ni au pays qui a tant dépensé en moyens humains et matériels pour leur formation, du primaire à la licence, si ce n'est au doctorat d'Etat. Bien sûr, il ne s'agit pas ici de s'attarder sur de tristes phénomènes, vrais mais isolés, comme le harcèlement des étudiantes ou encore le chantage fait par certains professeurs moyennant la bonne note contre l'achat de leurs ouvrages. Le problème de fond de l'université est le formidable fossé qui sépare la volonté politique des pouvoirs publics, traduite concrètement par les impressionnantes sommes injectées chaque année dans les infrastructures, équipements et encadrement d'une part, et de l'autre, un résultat auquel même le qualifiant d'affligeant serait élogieux, tant le désastre est immense. Le pire, c'est que tout le monde semble s'accommoder de cette situation, en assistant à l'échouage universitaire sans broncher, par une complicité passive unanimement partagée. Faut-il considérer l'enseignant comme premier responsable, autant dire premier coupable, de cette dégradation ? Cette plongée dans les abysses de la nullité est d'autant plus grave qu'elle se nourrit de ses propres tares, puisque l'université actuelle œuvre à la formation de diplômés avec un niveau au ras des pâquerettes qui à leur tour formeront des étudiants qui, par le fait des vases communicants, ne seront guère plus brillants. Mais bien malin serait celui qui oserait dicter à l'enseignant un surcroît d'efforts, tout en le laissant vivre dans l'indigence financière et matérielle que l'on sait. Le smig de la pédagogie, qui nécessite un minimum de distance entre formateur et formé, est en flagrante contradiction avec le spectacle, triste mais réel, de l'enseignant qui prend le bus universitaire avec son étudiant, après avoir déjeuné dans le même restau U, faute de moyens financiers permettant cette nécessaire distance. Mais est-ce une raison de fermer les yeux sur le plagiat qui irrigue l'univers universitaire de sa sève de vol et de médiocrité ?

N.S.

Boudiaf est formel :

«Zéro médicaments contrefaits, fabriqués ou importés en Algérie»

■ En parallèle d'atteindre un objectif de couvrir 70% des besoins nationaux jamais atteint jusque-là, avec une production typiquement nationale de médicaments, l'Algérie est le seul pays à ne pas fabriquer ni importer de médicaments contrefaits grâce à des analyses «très rigoureuses» effectuées par le Laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques (LNCPP).

Par Louiza Ait Ramdane

Le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, avec cette confirmation vient de démentir toutes les rumeurs faisant état de l'importation de médicaments contrefaits. Le ministre tient à affirmer zéro médicament contrefait en Algérie. «Aucun cas de contrefaçon de médicaments à la fabrication ou à l'importation n'a été enregistré en Algérie», dira-t-il, soulignant que ces produits étaient soumis à des analyses «très rigoureuses» avant d'être mis sur le marché. «Nous n'avons enregistré jusqu'à l'heure aucun cas de contrefaçon de médicament dans la fabrication de produits pharmaceutiques qui sont soumis à des analyses et à

des contrôles rigoureux supervisés par des cadres et des experts de laboratoires relevant de l'Agence nationale de production pharmaceutique», ajoute-t-il, dans une déclaration à la presse au terme d'une visite de travail et d'inspection effectuée jeudi au siège de l'Institut Pasteur d'Algérie. L'Algérie est le seul pays dans la région arabe et africain exempté de médicaments contrefaits, insiste-t-il rappelant que ces produits étaient soumis à des analyses rigoureuses. A cet effet, il salue le rôle important que cette agence joue à travers tous ses services spécialisés et ce, dès l'inscription du dossier du médicament qui est soumis à des analyses pour certifier sa validité et sa qualité avant d'être proposé aux pharmacies à l'effet de sa commercialisation.



Ph/D. R.

Programme Blanche Algérie à Bordj Bou Arreridj Des micro-entreprises mises en demeure

DES MISES en demeure ont été adressées à l'encontre de micro-entreprises à Bordj Bou Arreridj pour non-respect dans le programme Blanche Algérie des clauses sur le nettoyage des artères de la ville, a-t-on appris mercredi auprès de la direction de l'action sociale (DAS). Trente-cinq sur les 43 micro-entreprises versées dans la protection de l'environnement et l'hygiène du milieu retenues pour le chef-lieu de wilaya n'ont pas honoré leurs engagements, a précisé la cellule de communication de la DAS détaillant que les contrevenants ont été sommés de reprendre leurs chantiers sous peine de résiliation de contrats. Le déficit enregistré en matière d'agents de nettoyage dans le cadre du programme Blanche Algérie dans la capitale des Bibans a nettement diminué, a-t-on encore souligné, précisant que 344 postes de travail dans la protection de l'environnement et l'hygiène du milieu ont été créés à raison de sept emplois par micro-entreprise. La même source a ajouté qu'un montant de 850 000 dinars est alloué à chaque entreprise par trimestre. La création de ces postes d'emploi est inscrite dans le cadre des programmes de soutien et de la politique sociale de l'Etat visant la résorption du chômage et la protection de l'environnement, a-t-on signalé à la direction de l'action sociale.

R. N.

Le vaccin utilisé n'est pas à l'origine du décès des 2 nourrissons dans une clinique à Rouiba

Concernant le décès de deux nourrissons à Rouiba, le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, affirme que les analyses effectuées ont démontré que le vaccin «Pentavalent» n'était pas à l'origine de ces décès, enregist-

trés au début de l'été dernier. Après les analyses effectuées, il s'est avéré que le vaccin administré à ces nourrissons n'était aucunement la cause de leur décès, déclare-t-il, ajoutant que son département ministériel avait trouvé une solution pour ne pas pénaliser les nourrissons, en changeant le vaccin, relevant que le «Pentavalent» était une recommandation de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et que tous les pays du

monde l'utilisent. «Ce qui s'est passé peut être expliqué par le fait que ces nourrissons avaient une fièvre interne ou des maladies non apparentes», dira-t-il. «L'enquête se poursuit et les causes des décès seront déterminées», assure encore Boudiaf.

Pour l'enfant qui présentait, à Tlemcen, des taches noires sur tout le corps attribuées à un vaccin, le ministre fera savoir que les investigations menées par les parties concernées ont révélé

qu'il s'agissait d'un enfant battu par sa mère qui l'utilisait pour mendier et apitoyer les citoyens ajoutant que la mère coupable a été arrêtée par les autorités sécuritaires et placée en détention. «Tous les vaccins utilisés en Algérie sont approuvés par l'Organisation mondiale de la santé et il n'y a aucune inquiétude à se faire à ce sujet. Il faut s'abstenir de porter des jugements anticipés en pareils cas», martèle-t-il.

L. A. R.

Un conseil de wilaya sur la rentrée sociale à Béjaïa

Une commission pour recenser les problèmes et y remédier

Un conseil de wilaya a été présidé par le wali la semaine dernière. Cette réunion à laquelle ont pris part les directeurs de l'éducation, de l'action sociale, celui de la formation professionnelle ainsi que le recteur de l'université et la DOU a été consacrée à la rentrée sociale, notamment la rentrée scolaire, universitaire et celle de la formation professionnelle. Les responsables concernés ont présenté à tour de rôle leurs rapports détaillés sur les conditions mises en place pour la rentrée. «Et pour une première, tout les directeurs des établissements scolaires exerçant à travers le territoire de la wilaya dans les différents cycles ont été invités par le wali à assister à cette rencontre pour leur permettre d'exposer les problèmes qu'ils rencontrent dans le cadre de leurs fonctions», soulignait la cellule de communication de la wilaya. Et d'ajouter: «le wali a rassuré de sa disponibilité à aider, voire accompagner les directeurs des écoles dans toute démarche qui s'inscrit dans le cadre du bien-être des élèves, qui demeure son souci majeur». Il a tenu à préciser et à rappeler les efforts de l'Etat en faveur du secteur de l'éducation qui s'est vu renforcé en infrastructures scolaires surtout au niveau des communes enclavées. «Pour la première fois la wilaya a réceptionné cette année 13 lycées, deux CEM de remplacement, deux groupes scolaires, 33 salles de cours, 06 aires de jeux...». Plusieurs opérations de réparation et réhabi-

litation des infrastructures ont été effectuées au niveau des différents établissements scolaires avant la rentrée scolaire sur instruction du premier responsable de la wilaya qui a écouté les doléances des directeurs des établissements scolaires et décidé d'installer une commission de wilaya composée du directeur de l'équipement, l'hydraulique, travaux publics, SDE et Algérie Télécom, son rôle est de sillonner tous les établissements scolaires à travers toutes les communes de la wilaya, recenser les points noirs surtout au niveau des projets lancés et qui accusent un retard pour leurs réceptions. Le 15 octobre a été fixé comme date limite pour la livraison des projets en cours et des instructions fermes ont été données aux chefs de daïra afin d'assurer le suivi également. Concernant le déficit en matière d'encadrement, le directeur de l'éducation est prié d'alléger les procédures de recrutement et donner la chance aux candidats et désigner rapidement les directeurs pour les nouveaux établissements réceptionnés. «Et le ministère de l'Education sera saisi par le wali afin de procéder à la nomination des directeurs des établissements qui ne le sont pas encore». Une décision qui a été «accueillie» avec satisfaction et soulagement. Le directeur de la formation professionnelle a présenté aussi le rapport sur la rentrée pour la session de septembre 2016 qui est fixée pour ce dimanche. Le plan de formation prend en considération les

besoins des secteurs stratégiques suivant les spécificités de la région en formation résidentielle. Ainsi, l'offre propose 66 spécialités réparties sur 15 branches professionnelles avec une offre de 3 910 postes pédagogiques, dont 230 places pédagogiques en milieu rural, 515 en formation passerelle. En mode apprentissage, 115 spécialités sont offertes à travers 20 branches professionnelles. Pour le chef de l'exécutif, ce secteur n'a pas encore adapté ces formations à la réalité du terrain, la wilaya de Béjaïa possède des potentialités importantes, à ce sujet il a instruit le directeur de la formation professionnelle de lancer une offre de formation dans les spécialités typiques de la région ayant trait à l'artisanat comme la poterie, la bijouterie, la vannerie, sculpture sur bois et le tissage. Le directeur de ce secteur a été instruit d'exploiter au maximum les potentialités de formation existantes au niveau de notre wilaya à l'effet d'accompagner la nouvelle politique économique dans le tourisme, hôtellerie, restauration traditionnelle, etc. Aussi, la rentrée universitaire a été bien préparée selon les orientations du wali, toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour accueillir les étudiants ainsi que les nouveaux bacheliers. On a enregistré 46 000 places pédagogiques offertes au niveau des trois campus universitaires ainsi que 12 résidences de 27 000 lits.

Hocine Cherfa

Opep

Boutarfa prévoit une «solution positive» à la réunion d'Alger

■ La réunion informelle de l'Opep, prévue mercredi à Alger, doit impérativement aboutir à une «solution positive» pour stabiliser le marché, affirme le ministre de l'Energie, Noureddine Boutarfa, dans un entretien accordé à l'APS, en relevant le rôle «conciliateur» de l'Algérie au sein de l'Opep.

Ph. > D. R.



Par Souad H.

«**N**ous allons tout faire pour réussir (cette réunion). Nous n'envisageons pas un scénario négatif. Nous devons, dans tous les cas de figure, sortir avec une solution positive», soutient-il. Le ministre se dit «optimiste» pour la réussite de cette réunion informelle qui se tiendra après la clôture de la 15e session ministérielle du Forum international de l'énergie (IEF15). «Nous n'allons pas sortir à la fin pour dire que la réunion d'Alger a été un échec», avance le même responsable qui relève que la participation de tous les pays membres de l'Organisation à la réunion

d'Alger «est déjà un signe positif». «Et c'est pour cela qu'il faut être optimiste», avance-t-il. Par ailleurs, M. Boutarfa met en avant le rôle «conciliateur» de l'Algérie au sein de l'Opep, ce qui devrait permettre, selon lui, de trouver un consensus pour soutenir les prix mondiaux du pétrole. «L'Algérie est un pays conciliateur reconnu pour ses qualités de dialogue et qui a l'avantage d'être en très bonne relation avec l'ensemble des membres de l'Opep. Nous ne sommes en conflit avec aucun de ces pays», observe-t-il. Pour lui, «c'est un facteur supplémentaire qui donne davantage de confiance aux autres pays», rappelant au passage les efforts de

l'Algérie pour assurer le succès de cette réunion et rapprocher les avis des pays membres ainsi que de pays producteurs non-Opep. Dans le cadre de ces efforts, M. Boutarfa s'était rendu notamment au Qatar, en Iran et à Moscou et s'était entretenu avec ses homologues saoudien, russe, iranien et qatari ainsi que le Secrétaire général de l'Opep, sur la situation du marché pétrolier et sur les perspectives de la réunion d'Alger. A ce propos, il relève la convergence de toutes les parties sur la nécessité «d'agir positivement pour remettre de l'ordre» dans le marché car la situation actuelle «n'est favorable ni à l'économie mondiale, ni aux pays produc-

teurs, ni aux pays consommateurs». Tout en admettant l'existence de divergences d'intérêts au sein de l'Opep et aussi entre des pays membres et non membres de cette organisation, M. Boutarfa affirme, toutefois, que l'Opep, en tant qu'acteur énergétique international, est consciente de sa responsabilité. «Il faut reconnaître que l'Opep est une organisation qui a sa tradition, ses façons de penser, ses façons de prendre ses décisions. Mais l'Opep est consciente de sa responsabilité et ses membres sont aussi conscients de l'importance de la réunion d'Alger», avance-t-il.

vue mardi et mercredi à Alger, M. Boutarfa fait savoir que cette rencontre devra débattre de questions et problématiques liées au secteur énergétique mondial tels les marchés du pétrole, les nouvelles données relatives au marché international de gaz naturel et de gaz naturel liquéfié (GNL), les énergies renouvelables et alternatives (nucléaire, hydrogène...), la rationalisation de l'énergie, la gouvernance énergétique et l'accès à l'énergie. Ces thèmes devraient permettre de donner une visibilité sur les tendances du secteur énergétique international à court, moyen et long terme. S. H./APS

Les pays non-Opep prêts à rejoindre un éventuel accord

S'agissant des pays producteurs non-Opep dont notamment la Russie, le ministre assure que ce pays «est d'accord» pour rejoindre un éventuel accord afin de stabiliser le marché. «Il y a quand même une volonté qui a été affirmée publiquement par la Russie», rappelle-t-il. L'Algérie veut arriver à un consensus sur un gel de la production des pays Opep mais aussi non-Opep comme un premier pas pour absorber les stocks importants de pétrole et agir sur l'offre afin de stabiliser les prix de brut sur les marchés internationaux au dessus de 50 dollars le baril, explique le ministre. Questionné sur la 15e réunion de l'IEF, pré-

Dans un marché en manque d'impulsion L'euro stable face au dollar

L'EURO se stabilisait hier face à un dollar toujours affaibli par la décision de la Réserve fédérale américaine (Fed) de laisser ses taux d'intérêt inchangés, malgré la probabilité accrue d'une hausse en décembre. L'euro valait 1,1207 dollar contre 1,1208 dollar jeudi. La monnaie européenne montait un peu face à la devise japonaise, à 113,06 yens contre 112,94 yens la veille au soir. Mercredi, à l'issue d'une réunion de deux jours de son Comité de politique monétaire (FOMC), la Fed a sans surprise maintenu ses principaux taux directeurs dans leur fourchette actuelle de 0,25 à 0,50%. En revanche, la banque centrale américaine assure désormais que les arguments en faveur d'une hausse ultérieure se sont «renforcés». De son côté, le yen est reparti en petite baisse après avoir fluctué depuis mercredi, baissant dans un premier temps après l'annonce de nouvelles mesures monétaires de la Banque du Japon (BoJ), puis se renforçant nettement alors que les cambistes mettaient en doute la capacité de la Banque centrale à agir pour contrer la spirale déflationniste et à influencer sur les mouvements de sa devise. Hier matin, la monnaie japonaise était de nouveau orientée à la baisse, après des propos du porte-parole du gouvernement, Yoshihide Suga, se disant «inquiet» de la force du yen, qui pénalise les exportations, et évoquant une possible intervention gouvernementale sur les marchés. R.E.

Investissements

Des opérateurs algériens aux Rencontres Africa 2016 de Paris

Une délégation d'opérateurs économiques algériens prennent part, jeudi à Paris, aux Rencontres Africa 2016, regroupant plus de 2 000 entreprises françaises et africaines, qui se veulent un rendez-vous incontournable du business. Plusieurs chefs d'entreprises privées algériennes sont présents à cet événement dont Abderrahmane Benhamadi de Condor Electronics, Slim Othmani de NCA-Rouiba, Laïd Benamor du groupe Amor Benamor et également président de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), et Ali Haddad, président du Forum des chefs d'entreprise (FCE). La participation algérienne ambitionne, au cours des deux jours de ces rencontres, d'exploiter cet événement pour de nouvelles opportunités d'affaires avec des partenaires africains qui sont venus en force (plus de 500 entreprises). Organisées au siège du Conseil

français économique, social et environnemental (CESE), Rencontres Africa 2016, qui préparent le sommet France-Afrique de Bamako en janvier 2017, offrent également aux participants un espace où une cinquantaine d'entreprises sont venues exposer leurs produits, leur compétence et leur savoir-faire. Rencontré dans le stand de Condor, une entreprise privée spécialisée dans les produits électroniques, son P-dg a indiqué à l'APS que son groupe est à la recherche d'autres opportunités pour l'exportation de ses produits, relevant que dans les 10 à 20 ans à venir, «on pourra dire qu'il y a un véritable marché africain». Après avoir conquis le Mali, la Mauritanie, la Tanzanie et le Soudan, où il y a des difficultés de paiement dans ce dernier, M. Benhamadi a annoncé qu'il est actuellement en pourparlers avec un partenaire du Bénin et que ses produits seront commer-

cialisés en octobre prochain en France. Se contentant de l'aspect commercial, il a souligné qu'il ne veut pas «brûler les étapes» pour passer à l'investissement dans le continent africain. L'essentiel pour lui, dans cette étape, est de faire connaître en Afrique le produit algérien. Dans le programme de ces rencontres, les opérateurs algériens devront intervenir soit en plénière ou dans des ateliers. L'Afrique, qui est au centre des intérêts de la France qui ambitionne de devenir un «hub» vers ce continent, est la deuxième destination des exportations françaises qui sont affectées ces dernières années par une rude concurrence des Chinois, Indiens et Turcs. A travers cette manifestation, les entreprises françaises présentes (1 400) entendent bien faire grossir leurs domaines d'activités sachant que les opportunités d'investissements ne manquent pas,

notamment dans les infrastructures, l'énergie, les biens de consommation, l'agroalimentaire et la distribution. Les responsables français estiment que même si leurs exportations progressent de 4%, la France perd des parts de marché car «la croissance africaine est plus rapide». Pour leur part, les entreprises africaines entendent, à travers ces rencontres, jeter des passerelles pour des partenariats visant à créer de la valeur sur le continent. Selon les organisateurs, les grandes questions qui seront évoquées aux Rencontres Africa 2016, dont notamment l'entrepreneuriat, l'innovation, la numérisation de l'économie, «devraient déboucher sur une réflexion sur les leviers de changement» où les entreprises africaines et les collectivités locales seraient les moteurs de «développement».

Amel B./Agences

Alger

Plus de 24 000 placements d'emploi réalisés par l'Anem en 2016

■ L'Agence nationale de l'emploi (Anem) a réalisé plus de 24 000 placements d'emploi à Alger lors des huit premiers de l'année «afin de contribuer à la résorption du chômage», a indiqué, jeudi, le directeur de l'agence d'Alger, Smail Djadi.

Par Maya T.

«**P**lus de 21 800 insertions ont été réalisées en 2016 dans le cadre du placement classique et plus de 1 000 autres dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) ainsi que 1 500 placement dans le cadre du contrat de travail aidé (CTA)», a précisé le directeur lors d'une journée d'information dédiée à ce dernier dispositif ainsi qu'au contrat formation-emploi. De 2008 à 2016, ce dispositif a permis l'insertion de 26 603 demandeurs d'emploi grâce aux facilités accordées par l'Etat aux employeurs, a déclaré M. Djadi en présence de nombreux employeurs faisant appel à ces dispositifs. De son côté, le directeur de l'emploi de la wilaya d'Alger, Mohamed Cherif Eddine Boudiaf, a souligné que l'ensemble de ces dispositifs ont permis l'insertion d'un grand nombre de jeunes dans les entreprises privées et publiques, en citant Air Algérie, Algérie Télécom et la SNTF. M. Boudiaf a précisé que «le CTA est un contrat de travail en bonne et due forme», ce qui le distingue des



PH. A. D. R.

autres formules d'aide à l'emploi. Il a ajouté que la direction a mis en place un mécanisme de suivi du paiement des demandeurs d'emploi en mettant l'accent sur l'aide de l'Etat accordée aux entreprises recrutant des universitaires qui est de 12 000 DA par

mois pendant trois ans. Un cadre de l'agence de la Cnas d'Alger, Omar Zaïdi, a indiqué que cette institution accorde des mesures incitatives en matière d'abattements des cotisations. Des employeurs ont soulevé le problème «des entreprises en

difficulté financière qui ne sont pas à jour des cotisations sociales étant donné que les dispositifs d'aide à l'emploi sont subordonnés à la régularisation de la situation vis-à-vis de la Cnas». M. Zaïdi a ainsi lancé un appel à tous les employeurs à l'effet de régulariser leur situation en matière de majorations des pénalités dans le cadre de la loi de finances de 2015 avant décembre 2016. D'autres dispositifs d'aide à l'emploi ont été explicités par Djamil Lardjane, cadre à la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac) soulignant notamment que les facilitations de la Cnac ont été appréciées par les employeurs et les promoteurs de projets. Il a ajouté que des promoteurs de projets sont suivis par des conseillers alors que le cheminement des dossiers est suivi par Internet jusqu'à l'obtention de l'accord final complétée par une formation gratuite des promoteurs en matière de techniques de gestion. Les promoteurs bénéficient aussi d'une préparation du promoteur pour présenter son projet tout comme ils sont incités à opérer des recrutements en bénéficiant des dispositifs d'aide de l'Etat. «L'objet

principal de la mise en place de ce dispositif est d'instaurer des mesures incitatives en faveur de la promotion de l'emploi, par l'allègement des charges sociales au profit des employeurs pour tout nouveau recrutement», a-t-il fait remarquer. L'employeur bénéficie d'abattement en cas de recrutements pour une durée au moins de 12 mois, de 20% de sa quote-part pour les demandeurs d'emploi, de 28% pour les primo demandeurs et de 36% pour les recrutements effectués dans les régions des Hauts plateaux et du Sud.

M. T.

Formation professionnelle à Aïn Defla

La nomenclature des métiers enseignés enrichie par quatre nouvelles spécialités

Quatre nouvelles spécialités sont venues étoffer la nomenclature des métiers enseignés au niveau des centres de formation professionnelle de la wilaya de Aïn Defla, a-t-on appris auprès d'un responsable de la direction locale du secteur. Ces spécialités, qui seront enseignées à partir de la prochaine rentrée du secteur prévue dimanche prochain, concernent la maintenance des systèmes mécaniques automatisés, la gestion des stocks, l'hôtellerie, ainsi que l'horticulture et les espaces verts, a indiqué le responsable du service suivi et formation à la

même direction, Abdellah Benmoussa. L'introduction de ces nouvelles spécialités enseignées au niveau des CFP de Aïn Defla, Miliana et Khémis Miliana, ouvrira de nouveaux horizons aux stagiaires en leur assurant une formation dans des domaines particulièrement prisés sur le marché de l'emploi, a soutenu M. Benmoussa. Au total, 7 045 postes pédagogiques se rapportant à 18 spécialités sont assurés par les différents établissements de formation de la wilaya en mode résidentiel, en apprentissage ou dans le cadre des cours du soir, a-t-il par

ailleurs précisé, notant que les opportunités de formation étaient offertes à toutes les catégories et tranches d'âge. Toutes les conditions sont réunies pour faire de cette session une réussite en tous points de vue, a-t-on assuré, émettant le souhait de voir le prolongement des inscriptions jusqu'au 22 du mois en cours permettre à un «plus grand nombre de jeunes de rallier les structures de formation». «Désormais, l'accès au monde du travail est conditionné par une formation qualifiante», a observé le même responsable, appelant les jeunes à exploiter les oppor-

tunités de formation afin de contribuer au développement national et, par ricochet, pallier le déficit accusé dans certains domaines tels l'agriculture et le bâtiment. Vingt-quatre établissements de formation sont dénombrés sur le territoire de la wilaya de Aïn Defla dont un institut national spécialisé de formation professionnelle (INSFP), deux annexes de cet institut, 19 centres de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA) auxquels s'ajoutent deux de leurs annexes, note-t-on.

Siham N./APS

El-Bayadh

540 foyers raccordés au réseau d'électricité à Chellala et Boussemghoune

Quelque 540 foyers sont désormais raccordés au réseau d'électricité dans les communes de Chellala et Boussemghoune, a-t-on constaté. Dans la commune de Chellala, 320 foyers ont ainsi été raccordés mercredi après-midi, à travers un réseau long de 9,25 km, pour lequel a été alloué un financement de 57,36 millions DA, selon les explications des responsables du secteur de

l'énergie de la wilaya. Quelque 220 autres foyers ont également été raccordés au réseau d'électricité dans la commune de Boussemghoune, à la faveur d'une opération d'un coût de 42,27 millions DA et portant sur la réalisation d'un réseau de 8,15 km, a-t-on également fait savoir. L'opération a été favorablement accueillie par la population locale dans les deux communes concernées, qui a salué les

efforts consentis par l'Etat pour améliorer les conditions de vie des citoyens. Présidant la cérémonie de mise service du projet entrant dans le cadre du programme complémentaire de 2013, le wali d'El-Bayadh, Abdallah Benmansour, a indiqué que malgré la conjoncture financière «difficile» que traverse le pays, les projets revêtant un caractère prioritaire, car touchant à l'amélioration du cadre de vie

du citoyen, sont menés normalement, à l'instar des opérations de raccordement aux réseaux énergétiques (électricité et gaz) et d'eau potable, ainsi que les actions de désenclavement et les projets de structures éducatives. La wilaya d'El-Bayadh enregistre un taux de 94% de raccordement au réseau d'électricité, selon les données de la direction locale de l'Energie.

M.O./Agences

Tlemcen Attribution de 700 logements sociaux locatifs à Maghnia

QUELQUE 700 logements sociaux locatifs ont été attribués à leurs bénéficiaires, jeudi à Maghnia (Tlemcen), a-t-on constaté. Le wali de Tlemcen, Saci Ahmed Abdelhafid a présidé la cérémonie d'attribution de ces logements au niveau des cités «Bendamou» et «Omar El Mokhtar», en présence des autorités locales. Plusieurs citoyens et citoyennes, qui ont reçu leurs affectations et clés des mains des responsables, ont exprimé leur grande joie de pouvoir disposer de logements offrant les conditions de repos et vie décente. Cette opération intervient deux mois après l'affichage de la liste provisoire des bénéficiaires et l'examen des recours par le comité compétent, selon l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) de la wilaya. Un tirage au sort pour désigner les appartements a été effectué cette semaine par des autorités locales en présence des bénéficiaires avant la remise des clés. Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme de 3 104 logements prêts à être attribués dans les trois derniers mois de l'année courante à travers plusieurs communes. Quelque 500 logements publics locatifs ont été distribués en juillet à Sebdu, de même que le logement de 304 familles du village de Sidi Ahmed (Remchi) au titre du programme de résorption de l'habitat précaire (RHP) et l'attribution en août dernier de 1 490 logements sur les 1 600 au niveau de hai Boudjida (Tlemcen), a-t-on rappelé, soulignant que l'opération se poursuit.

R.R.



Controverse sur le Sahara occidental

L'Algérie n'accorde pas d'importance à de «vaines gesticulations»

■ L'ambassadeur d'Algérie à Bruxelles, Amar Belani, a remis les pendules à l'heure en réponse aux «sorties burlesques» du représentant permanent du Maroc auprès des Nations unies, Omar Hilale, affirmant que les responsables algériens ont mieux à faire que d'accorder de l'importance à ces «vaines gesticulations».



PH. A. D. R.
 tie du territoire du Royaume du Maroc et que, par conséquent, les accords d'association et de libéralisation des échanges conclus par le Maroc avec l'UE ne lui sont pas applicables».

L'avis de l'avocat général, un gain important pour le Front Polisario

Selon l'ambassadeur d'Algérie à Bruxelles et chef de mission auprès de l'UE, il appartient désormais à la CJUE de «vérifier l'existence ou non de pratiques d'Etat attestant l'application de l'accord au territoire sahraoui». Il a rappelé, à cet égard, qu'un rapport factuel publié récemment par l'ONG «Western Sahara Resource Watch» révèle, preuves à l'appui, qu'au moins une transaction commerciale portant sur l'importation dans l'espace européen d'une cargaison d'huile de poisson, produite au Sahara occidental, a bien eu lieu en violation du droit international et de l'arrêt du Tribunal européen du 10 décembre 2015.

La CJUE, a-t-il poursuivi, se trouve ainsi face à un exemple concret prouvant l'extension de fait de l'application des accords signés par l'UE au territoire du Sahara occidental. Par conséquent, «la CJUE devrait suivre l'avis de l'avocat général lorsqu'il estime que, dans ce cas, le Tribunal a procédé à juste titre à l'annulation partielle de la décision contestée en ce qu'elle approuve l'application de l'ac-

cord de libéralisation au Sahara occidental», et que le Front Polisario est habilité à contester la décision litigieuse, a-t-il plaidé. Concernant le statut du Front Polisario et ses capacités à agir au nom du peuple sahraoui, Belani a estimé que l'avis de l'avocat général «représente véritablement un important gain politique pour le Front Polisario», en ce qui le conforte dans son combat libérateur visant à permettre au peuple sahraoui, dont il est le représentant légitime et attiré, d'exercer pleinement et souverainement son droit inaliénable à l'autodétermination. «L'UE est appelée à adopter une position plus conforme à la légalité internationale, en veillant à faire respecter les décisions de la Cour», a soutenu Belani dans cet entretien au magazine *Afrique Asie*, paraissant à Paris, jugeant que l'ambition proclamée de l'UE à assumer le rôle d'acteur global dans la région devrait s'illustrer également par «une position plus affirmée en vue de restaurer le mandat de la Minurso». Il a mis l'accent, à ce propos, sur la nécessité d'«engager fermement les deux parties, le Front Polisario et le Royaume du Maroc, sur la voie des négociations directes, sans conditions préalables, afin de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui pourvoie à l'autodétermination du peuple sahraoui, conformément à la légalité internationale».

K. L./ APS

Par Kamel L.

Dans un entretien accordé au magazine *Afrique Asie*, Amar Belani a déclaré que «les sorties burlesques de ce Monsieur sont une parfaite illustration de la fable de la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf». Il a expliqué, à ce titre, que le représentant permanent du Maroc auprès des Nations unies «tente désespérément, à coups de pseudo "faits d'arme" dérisoires, de faire accroire à une bilatéralisation de la question du Sahara occidental, alors que pour l'ensemble de la communauté internationale il s'agit bien d'une question de décolonisation qui doit être menée à son terme conformément à la légalité inter-

nationale». Amar Belani a affirmé, dans ce contexte, que «les hauts responsables algériens ont mieux à faire que d'accorder ne serait-ce qu'une once d'attention à de vaines gesticulations nourries de rhétorique inepte». Bien qu'elle n'est pas partie prenante dans la procédure judiciaire opposant le Front Polisario au Conseil de l'Union européenne et son partenaire marocain suite à l'annulation le 10 décembre dernier par le Tribunal européen de l'accord UE-Maroc sur la libéralisation des échanges des produits agricoles et de la pêche signé en 2012, M. Belani a indiqué que l'Algérie, à l'instar de la communauté internationale, suit «avec intérêt» l'évolution de ce dossier. Il a souligné que les

conclusions de l'avocat général de la Cour de justice de l'UE (CJUE) rendues le 13 septembre dernier «doivent être appréciées, avant tout, sous l'angle du droit international», estimant, néanmoins, que ces conclusions «constituent une avancée majeure qui ne manquera pas de se refléter, d'une manière ou d'une autre, sur un positionnement plus cohérent de l'UE sur la question du Sahara occidental». Commentant ces conclusions, l'ambassadeur a affirmé que l'avocat général de la Cour «a fait preuve de cohérence» en s'identifiant au consensus international et à la doctrine des Nations unies en matière de décolonisation, concluant sur cette base que «le Sahara occidental ne fait pas par-

Libye

Le Premier ministre Sarraj prêt à parler avec les autorités de l'Est

Le Premier ministre du Gouvernement d'union nationale (GNA) libyen, Fayez al-Sarraj, a déclaré jeudi à New York qu'il était prêt à parler avec les autorités de l'Est libyen pour résoudre les problèmes des Libyens, «à condition qu'elle reconnaissent» son autorité. «Je suis prêt à parler avec tout le monde pour résoudre les problèmes des Libyens», a déclaré M. Sarraj en s'exprimant à l'issue d'une réunion internationale sur la Libye en marge de l'Assemblée générale de l'ONU à New York. «Il y a bien sûr de nombreux obstacles, le premier étant de mettre en place une armée unifiée sous le contrôle de l'autorité politique», a-t-il ajouté, alors que les forces armées de l'est du pays menées par le général controversé Khalifa Haftar refusent l'autorité de Tripoli. La Libye compte deux

autorités se disputant le pouvoir, celle du gouvernement d'union de Fayez al-Sarraj basé à Tripoli, et reconnue par la communauté internationale, et celle d'un gouvernement à l'est, soutenu par les forces armées du général Haftar. A l'issue de la réunion à New York, la communauté internationale a réitéré son soutien au gouvernement de Tripoli, «seul gouvernement légitime de Libye», mis en place en décembre 2015 sous l'égide de l'ONU. Les représentants d'une vingtaine de pays dont les Etats-Unis, l'Italie, la Turquie, la France, l'Egypte ou les Emirats arabes unis, ont aussi insisté sur la nécessité «d'un dialogue inclusif et la réconciliation nationale», selon le communiqué final. Ils ont souligné l'importance d'une armée unifiée seule à même «d'assurer la sécurité et de défendre le pays contre le terro-

risme». Depuis la mi-mai, les forces alliées au GNA ont lancé une offensive contre Syrte (Est de la Libye), bastion du groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech), et ont reconquis la majeure partie de cette ville située à 450 km à l'est de Tripoli. La communauté internationale a réclamé que l'activité pétrolière du pays soit placée sous le contrôle de l'autorité de Tripoli. Le croissant pétrolier libyen est le théâtre d'affrontements entre les forces alliées au GNA et celles du général Khalifa Haftar, allié aux autorités rivales de l'Est. «La question pétrolière devrait unir et non diviser les Libyens», a déclaré l'émissaire de l'ONU pour la Libye, Martin Kobler, qui s'est dit cependant convaincu que la situation était en voie d'amélioration. Pour la première fois depuis novembre 2014, un tanker a quitté mercre-

di le principal port pétrolier de Libye, début d'une reprise graduelle des exportations. A cause de l'instabilité politique et de l'insécurité, la production de brut a été divisée par cinq depuis 2010 et est tombée, selon la compagnie nationale libyenne NOC, à 290 000 barils par jour.

19 morts dans des combats contre Daech

Neuf soldats des forces gouvernementales libyennes et dix éléments du groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech) ont été tués dans des combats à Syrte, dans l'est de la Libye, ont rapporté jeudi des sources médicales et militaires dans un nouveau bilan. Selon l'hôpital de Misrata, neuf soldats des forces pro-gouvernementales ont été tués et 40 blessés, tandis qu'au moins dix éléments

de l'EI ont été tués, ont indiqué des sources militaires pro-gouvernementales. Un précédent bilan de mêmes sources faisait état de 13 morts. «Nos forces progressent vers les derniers retranchements de Daech dans le seul quartier de Syrte encore contrôlé par les terroristes», avait indiqué auparavant le centre de presse des forces loyalistes. Les soldats ont réussi à neutraliser trois voitures piégées avant qu'elles ne les atteignent, avait précisé la même source. A la faveur d'une vaste offensive lancée le 12 mai, les troupes loyales ont reconquis la majeure partie de la ville située à 450 km à l'est de Tripoli. Les combats ont fait depuis plus de 450 morts et quelque 2 500 blessés au sein de ces forces. Le bilan des morts dans les rangs de l'EI à Syrte reste inconnu.

Faiza O./Agences



Etats-Unis

Des centaines de personnes dans la rue à Charlotte malgré le couvre-feu

■ Des centaines de personnes ont défié le couvre-feu entré en vigueur à minuit dans la ville américaine de Charlotte et sont à nouveau descendues dans les rues, pour la troisième nuit consécutive, pour dénoncer l'homicide d'un Noir par un policier.



Par Rosa T.

L'atmosphère était toutefois jeudi soir, à une exception près, nettement plus calme que les autres nuits, dans le centre de Charlotte (Caroline du Nord). Notamment parce que les forces de l'ordre se tenaient dans l'ensemble plus en retrait, et avaient renoncé à faire respecter le couvre-feu pour ne pas raviver les tensions et les violences qui avaient marqué les deux pre-

mières nuits de protestation. Dans la journée, l'une des revendications des manifestants avait été à moitié satisfaite. Ceux-ci exigeaient que soient rendues publiques les vidéos prises par les caméras que portaient les policiers au moment de l'événement.

Sans les rendre publiques, la police a toutefois accepté de montrer aux proches de Keith Lamont, l'homme de 43 ans tué mardi, la vidéo montrant ce qui s'est passé. Mais celle-ci ne permet pas d'éclaircir le point de

dispute principal entre la police, qui affirme que l'homme avait une arme à la main, et ses proches, qui disent qu'il s'agissait d'un livre, selon l'un des avocats de la famille. La vidéo montre que Scott était en train de reculer quand il a été tué, et on ne voit pas d'arme, a déclaré celui-ci, Justin Bamberg, à la chaîne de télévision CNN. «*Ses mains sont le long de son corps. Il est calme. On voit qu'il a quelque chose dans la main, mais il est impossible de voir ce que c'est*», a-t-il expliqué. Le chef de la police Kerr Putney a toutefois redit qu'un pistolet, et non un livre, avait été trouvé sur place après que l'homme eut été abattu. Tout en reconnaissant que la vidéo n'offrait «pas de preuve

visuelle indiscutable confirmant que quelqu'un est en train de pointer une arme», a-t-il expliqué, elle montre que le policier qui a tiré – Brentley Vinson, qui est également noir – avait des raisons de le faire. «*Il a perçu le fait que (Scott) ait refusé d'obéir aux injonctions, qu'il n'ait pas lâché son arme et qu'il faisait face aux policiers comme une menace imminente*», a-t-il déclaré à la chaîne de télévision Fox News. Les manifestants qui sont à nouveau descendus dans les rues de Charlotte jeudi soir étaient certes plus calmes que les deux nuits précédentes, mais la colère était toujours là. «*Arrêtez de nous tuer*», disait une pancarte brandie devant le quartier général de la police. «*Les vies noires ne comptent pas dans ce pays*», a expliqué l'un des manifestants, un homme de 34 ans masqué, qui s'est identifié seulement comme Amen-Ra. «*Nous nous rassemblons pour qu'elles comptent, pour forcer l'Amérique à faire qu'elles comptent – que ce soit par la violence ou pacifiquement*», a-t-il ajouté. Mais la violence, contrairement aux deux nuits précédentes, restait absente dans le centre de la ville, où plusieurs centaines de manifestants arpentaient les rues sous l'œil de militaires de la Garde nationale, a constaté un corres-

pondant de l'AFP. Les forces de l'ordre – nettement plus nombreuses que la veille, la police municipale ayant reçu le renfort de la garde nationale et de la police routière – encadraient mais sans intervenir, même lorsque les manifestations ont continué au-delà de minuit (04h00 GMT hier), heure de début du couvre-feu décrété par la maire de la ville. Devant l'hôtel Omni, une veillée impromptue a eu lieu en hommage à l'homme qui, la veille, avait été grièvement blessé par une balle apparemment tirée par un civil, et qui est décédé jeudi. Le seul incident violent a eu lieu sur une autoroute de la ville, que quelques manifestants avaient entrepris de bloquer, certains en se couchant sur les voies. La police a tiré du gaz lacrymogène et ce qui semblait être des balles en caoutchouc, selon un correspondant de l'AFP sur place, tandis que les automobilistes affolés faisaient demi-tour en roulant à contresens. La mort de Keith Scott est la dernière en date d'une série qui a vu, ces deux dernières années, des policiers tuant des Noirs parfois non armés dans différentes villes du pays, ou traitant des Afro-Américains avec une brutalité gratuite qui a choqué la population.

R. T.



Points chauds

Identité

Par Fouzia Mahmoudi

Alors que Nicolas Sarkozy continue de grimper dans les sondages à l'aide de son discours extrêmement droitier, Alain Juppé qui commence à craindre une possible victoire de son adversaire se fait aujourd'hui plus offensif et n'hésite pas à recourir à l'alarmisme. En effet, celui qui est devenu depuis quelques semaines, le plus grand défenseur de «l'identité heureuse» met en garde contre l'hystérisation du débat sur l'Islam, alors que le contexte sécuritaire continue à être tendu. «*Si nous continuons comme ça, nous allons vers la guerre civile*», s'alarme-t-il dans un long entretien au «*Monde*». Le favori, pour le moment, de la primaire à droite condamne «*le durcissement*» du discours de Nicolas Sarkozy, en pointant le manque de «*cohérence*» de son principal rival. Le maire de Bordeaux se veut être au contraire un «*rassembleur*», capable de «*rassembler*» les Français. Et alors que tous les sondages donnent Marine Le Pen qualifiée pour le second tour de la présidentielle, Alain Juppé se considère comme le mieux à même de la «*battre largement*». «*Je suis le seul qui peut la devancer au premier tour de la présidentielle et la battre largement au second. C'est très important pour l'avenir, et cela comptera dans le choix des électeurs de la droite et du centre en novembre, puis dans le choix des Français l'an prochain*», déclare-t-il. Alors que la campagne de la primaire de la droite se focalise sur le thème de l'identité, l'ancien Premier ministre assume plus que jamais son concept d'«*identité heureuse*». «*Je ne serai pas un prophète de malheur. Je veux donner aux Français une espérance dans l'avenir*», affirme-t-il, en rappelant que «*l'identité heureuse n'est pas un constat*» mais «*un objectif*». Juppé appelle à «*calmer le jeu*» sur la question de l'Islam. «*Il faut absolument apaiser le climat qui règne aujourd'hui en France. Le simple mot de "musulman" suscite une hystérie disproportionnée !*» regrette-t-il. Avant de mettre en garde : «*Si nous continuons comme ça, nous allons vers la guerre civile. Moi, je veux la paix civile*». Il déplore les déclarations de son rival pour la primaire à droite, Nicolas Sarkozy, selon lesquelles, «*dès qu'on devient Français, nos ancêtres sont Gaulois*», en rappelant que l'ancien chef de l'Etat «*déclarait exactement le contraire il y a quelques années*». Reste à savoir si à droite les militants, qui sont de plus en plus nombreux à apprécier le discours droitier de Sarkozy, seront touchés par les arguments de Juppé et si une victoire en 2017 sera leur priorité. Surtout, est-ce qu'ils seront prêts pour cela à sacrifier leur candidat préféré pour celui qui, ils le savent, a le plus de chances de gagner et de remporter l'adhésion d'une majorité de français.

F. M.

Maison-Blanche

Les forces et faiblesses de Trump et Clinton avant leur débat

Aucun des deux candidats à la Maison-Blanche ne part favori du premier des trois débats présidentiels, lundi. Si Hillary Clinton a pour elle l'expérience et la connaissance des dossiers, il lui manque l'authenticité de Donald Trump. Les deux candidats s'écharpent depuis un an mais ne se sont jamais retrouvés en face-à-face, à quelques mètres l'un de l'autre. Ce sera sans doute l'attrait principal de cette émission qui devrait rassembler des dizaines de millions d'Américains. Le débat sera également une première historique puisqu'aucune femme n'avait participé aux débats présidentiels depuis leur création dans les années 1960. Pour la grande majorité des électeurs, le choix de novembre est déjà fait, et ces émissions ne devraient que renforcer leur opinion. Les débats peuvent toutefois avoir un impact sur les indécis qui décideront du successeur de Barack Obama. Or cette année, ils sont plus nombreux qu'il y a quatre ans : 9% des électeurs selon un sondage NBC. Que doivent accomplir les candidats pour les séduire ? «*Personne ne regarde les débats télévisés pour voir lequel des candidats est le plus intelligent, ou celui qui a le*

plus de chiffres et de connaissances», explique à l'AFP Mitchell McKinney, professeur de communication politique à l'université du Missouri, et spécialiste des débats politiques. Selon lui, les téléspectateurs favorisent les candidats qui parviennent à communiquer leur vision en quelques phrases simples et cohérentes. Hillary Clinton, bête de travail, connaît ses dossiers sur le bout des doigts mais devra éviter de tomber dans ses travers consistant à livrer des réponses techniques et détaillées. «*Il faut créer un lien affectif avec les électeurs pour espérer gagner*», dit à l'AFP Carmine Gallo, expert et consultant en communication. C'est le problème éternel d'Hillary Clinton, la plus mal aimée des candidates démocrates à la Maison-Blanche. Elle reconnaît elle-même qu'elle n'a pas le charisme de son mari, Bill Clinton, ou de Barack Obama. Plus de la moitié des Américains l'estiment indigne de confiance. Lors de sa première tentative en 2008, Hillary Clinton jouait les dames de fer. Cette fois, elle assume son rôle de pionnière et son image de grand-mère, afin de paraître plus sympathique. Mais il semble peu probable qu'elle dissolve en 90 minutes une image

forgée dans l'opinion depuis un quart de siècle. Son atout est sa capacité de répartie. «*Quels sont les deux ou trois messages qu'elle voudra que les gens partagent ensuite sur Twitter et les réseaux sociaux?*» demande Carmine Gallo. «*Ecoutez la ou les deux phrases qu'elle répètera plusieurs fois durant le débat*». «*Trump crée un lien avec les électeurs au niveau des émotions, et c'est très difficile de contrer cela, car les émotions sont toujours plus fortes que les faits*», analyse aussi l'expert. Sur ce plan, le milliardaire populiste, ancien présentateur d'une émission télévisée à succès, a un avantage évident. Aucun candidat, si ce n'est peut-être Bernie Sanders, n'a su électrifier comme lui des salles de milliers de personnes dans cette campagne. Mais lors des 12 débats des primaires, Donald Trump n'a pas toujours eu la haute main. Il est souvent resté en retrait, laissant les autres candidats s'écharper. Vers la fin, quand il ne restait plus que quelques adversaires, il a souvent eu recours à des comportements perturbateurs, coupant court aux échanges par des phrases cinglantes, brutales, ou des slogans.



Annaba/Inauguration aujourd'hui du Festival du film méditerranéen

Des films récents au programme

■ A partir d'aujourd'hui et jusqu'au 29 septembre courant, la Coquette sera, pour la deuxième fois, le port d'attache de la cinématographie actuelle du monde méditerranéen.

Par Abla Selles

Le Festival de Annaba du Film Méditerranéen a aussitôt gagné les faveurs du monde de la culture et notamment du septième art dont les professionnels comme les passionnés se sont félicités de ce nouveau cadre de promotion et de compétition cinématographiques. En effet, la ville de Annaba est venue enrichir le dispositif en faveur du cinéma méditerranéen où l'on compte essentiellement les festivals de Tétouan (Maroc), Valence (Espagne), Montpellier (France) et Bruxelles (Belgique). Faire connaître aux publics algé-



riens les cinémas de la Méditerranée et faire connaître le cinéma algérien aux professionnels de la région, constitue deux des objectifs importants et complémentaires du F.A.F.M.

La première édition s'était distinguée par la richesse de sa participation filmique et humaine comme il ressortait du palmarès final qui avait attribué le Annab d'Or, distinction la plus élevée du festival, au court-métrage «Dégradé» des Palestiniens Tarzan et Arab Nacer. Pour rappel, le Prix du Jury avait été décerné au film algérien «Madame Courage» de Merzak Allouache tandis que le réalisateur français, Simon Rouby, recevait le Prix du meilleur film d'animation.

Le public avait, quant à lui, choisi d'accorder son Prix à l'original «Lettres de cerises» de la Syrienne Sulaf Fawakherdji. D'une manière globale, les spectateurs comme les observateurs se sont montrés très favorables à cette première rencontre en souhaitant la voir prendre en importance et en qualité. Un défi que le commissaire de la manifestation, le réalisateur et critique de cinéma, Saïd Ould Khelifa,

ainsi que son équipe, entendent bien relever cette année, forts de l'expérience d'un premier jet réussi en six mois seulement de préparation. Ainsi, à partir d'aujourd'hui et jusqu'au jeudi 29 septembre, le Festival de Annaba du Film Méditerranéen déploiera une programmation où figurent de grandes œuvres récentes.

La section documentaire devrait accueillir le film «Hamlet en Palestine» de Nicolas Klotz et Omas Ostermeier (Allemagne), enquête sur l'assassinat en 2011 du directeur du théâtre du camp palestinien de Jenine. Une œuvre où la fameuse question de Shakespeare, «être ou ne pas être», prend une dimension particulière dans la tragédie historique du peuple palestinien. Au mois d'août, à partir du grand festival de Locarno en Suisse, les grands comédiens égyptiens, Leïla Aloui et Bassem Samra, avec leur compatriote, le réalisateur Yousri Nasrallah, disciple de Youcef Chahine, ont annoncé qu'ils seront présents au Festival de Annaba du Film Méditerranéen avec leur dernier long métrage, «Al ma' wal kho-dra wal wadjh el hassan» (Eau, légumes et bonne figure/Egypte, 2016). Hormis les différentes sections de la compétition, le festival consacra, comme l'an dernier, des hommages aux grandes figures du cinéma méditerranéen, défunctes ou vivantes. D'ores et déjà, les habitants et habitantes de Annaba se préparent à participer activement à ce rendez-vous qu'ils ont déjà adopté avec son programme d'animation artistique et son rituel du tapis rouge traversant la Cours de la Révolution, lieu central et emblématique de la ville. Par ailleurs, le Festival de Annaba du Film Méditerranéen se positionne d'emblée comme un grand moment de la rentrée culturelle nationale. A.S.

Jusqu'au 22 janvier 2017

La culture de Biskra s'invite à Paris

«Biskra, sortilèges d'une oasis», une exposition consacrée à l'art et à l'histoire de cette ville séculaire du sud-est d'Algérie, a été inauguré hier et se poursuit jusqu'au 22 janvier 2017 à Paris (France), indiquent les organisateurs. Organisée par l'Institut du Monde arabe (IMA) et conçue en collaboration avec le professeur d'histoire de l'art à l'Université de Sydney (Australie), Roger Benjamin, cette manifestation met en avant

les aspects artistique, architectural et touristique de cette ville qui a inspiré de nombreux artistes et hommes de lettres de renom. Des peintres, musiciens et écrivains étrangers comme les Français André Gide (1869-1951) et le photographe Auguste Maure (1840-1907) ayant vécu à Biskra ont exprimé leur admiration pour cette ville dans leurs œuvres respectives. Le vieux Biskra sera revisité à travers ses monuments historiques notam-

ment le Fort Saint-Germain, le quartier des Ouled Nail ou encore le Jardin Landon. Une exposition dédiée aux photographies consacrées à la «Reine des Ziban», œuvres de célèbres photographes dont Auguste Maure, est également au programme de cet événement. Les œuvres des peintres français Eugène Fromentin (1820-1876) et Gustave Guillaumet (1840-1887) seront, d'autre part, évoquées sous le thème «Aux sources de

l'orientalisme en Algérie». Des conférences sur la peinture algérienne seront aussi animées par les plasticiens Slimane Becha et Chaouia Nourredine Tabhera. La manifestation sera marquée également par la projection d'extraits de films évocateurs de l'ancienne Biskra ainsi que des enregistrements réalisés dans les ksour par le compositeur et pianiste hongrois, Béla Bartok (1881-1945).

F.H.

Festival du film arabe de Fameck (France)

Des films algériens en lice

Plusieurs films algériens seront en compétition officielle du 27e Festival du film arabe prévu du 5 au 16 octobre à Fameck (nord-est de la France), indiquent les organisateurs.

Les documentaires «Contre-pouvoirs» (2016) de Malek Bensmail, «Dans ma tête un rond-point» (2015) de Hassen Ferhani et le film de fiction «La route d'Istanbul» (2015) du franco-algérien Rachid Bouchareb concourent dans la section «Longs métrages». «Good luck Algeria» (2016) du réalisateur

franco-algérien Farid Bentoumi et «Chroniques de mon village» (2016) du réalisateur algérien Karim Traïdia figurent également dans cette section mettant en compétition une vingtaine de longs métrages de Tunisie, du Maroc, de France et de Belgique, entre autres. Dans la section court-métrage, les films «Jardin d'essai» (2016) de Dania Raymond et «Cultures d'apparences» (2015) de Myriam Chetouane seront en lice avec huit autres œuvres notamment d'Egypte, de

France et de Belgique. Une table ronde sous le thème «L'indépendance de la presse en France et en Algérie» sera, par ailleurs, coanimée par le réalisateur Malek Bensmail. Six prix dont celui du documentaire et du court-métrage seront remis par un jury présidé par l'écrivain marocain Tahar Ben Jelloun.

Fondé en 1990, le Festival du film arabe de Fameck se veut une vitrine mettant à l'honneur la culture et le cinéma des pays de la Méditerranée. L.B.

Festival du théâtre international en Jordanie

L'Algérie décroche six prix

La pièce de théâtre «Thelth El Khali» du théâtre régional d'El Eulma a décroché six prix à la 9e édition du festival international du théâtre en Jordanie, qui a pris fin mercredi à Amman. Il s'agit des prix de la meilleure œuvre et meilleure réalisatrice, meilleure œuvre musicale, meilleure interprétation féminine, meilleur texte

dramatique et meilleur éclairage attribués respectivement à Tounes Ait Ali, Hocine Smati, Houria Bahloul, Mohamed Chouat et Farouk Redhouana. Dans une déclaration à la presse, Khalil Aoun chef de service programmation, distribution et relations extérieures au théâtre régional d'El Eulma a exprimé la gran-

de joie de la troupe pour ce retentissant succès qui, a-t-il dit, nous encouragera à aller de l'avant. Il a souligné que cette fameuse distinction témoigne du professionnalisme de la réalisatrice Tounes Ait Ali et du talent des trois interprètes. La réalisatrice a souligné pour sa part que le succès obtenu par sa pièce dans un pays

arabe et dans un festival arabe, interprétée de surcroît en arabe dialectal algérien, reflète le bon niveau du théâtre en Algérie malgré les problèmes rencontrés. A la fin de la cérémonie de clôture du festival, les spécialistes ont été unanimes à saluer le talent et le mérite de la réalisatrice et des comédiennes algériennes. M.K.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Salle Ibn Khaldoun
Chaque vendredi et samedi du mois de septembre :
Projection du long métrage «Comme des bêtes».
Chaque lundi et mercredi du mois de septembre :
Projection de «SOS fantômes».
Les vendredis, samedis et jeudis du mois de septembre :
Projection de «Suicide Squad».
Librairie des beaux-arts, 28 rue Didouche Mourad, Alger
Jusqu'au 28 septembre :
Exposition de l'artiste peintre Mourad Foughali.
Musée national des antiquités, Alger
Jusqu'au 30 septembre :
Exposition «Voyage à travers le zelij - Les carreaux de faïence».

Coup-franc direct

Le contrôle, une nécessité

Par Mahfoud M.

La FAF vient encore de donner de nouvelles instructions concernant la manière de gérer les clubs professionnels que ce soit en Ligue I ou II. Ainsi, il est demandé aux dirigeants de ces clubs de payer leurs joueurs par chèques postaux ou de banque, étant donné que certains sont payés cash pour éviter d'être inquiétés par les impôts. Des sommes colossales passaient au travers du système bancaire et les autorités compétentes étaient au courant mais ne s'interposaient pas pour mettre fin à ce genre de pratique malsaine. Les responsables de ces clubs ne souciaient pas du fait qu'ils étaient dans l'illégalité puisque seuls leurs intérêts valaient à leurs yeux. Maintenant que le pays est en situation de crise, les autorités compétentes ont décidé de passer à l'acte et demander à ces clubs de respecter la réglementation. Ces derniers accepteront-ils ces mesures et s'y plieront-ils ? Nul doute qu'ils continueront à tenter de contourner la loi car ils sont sans aucun scrupule. Pour cela il faudra qu'il y ait un contrôle rigoureux et que les responsables fassent tout pour arrêter cette mascarade et amener ces présidents de clubs à utiliser les chèques pour payer les joueurs et leurs entraîneurs, car cette situation ne peut pas continuer, il faut que cela change désormais. **M. M.**

Championnat d'Afrique de Qwan Ki Do L'EN arrache le titre continental

LA SÉLECTION algérienne de Qwan Ki Do garçons et filles a remporté la 2e édition du Championnat d'Afrique des nations de la discipline qui s'est déroulée entre le 15 et le 18 septembre dans la capitale ivoirienne Abidjan, a-t-on appris, jeudi, auprès du président de la Commission nationale de Qwan Ki Do, Farid Mousli. Les athlètes algériens ont remporté un total de 11 médailles dont trois en or dans les spécialités technique masculin, combat par équipes filles et armes traditionnelles, précise la même source. La deuxième place est revenue à la Côte d'Ivoire avec sept médailles dont une seule en or, alors que le Gabon a complété le podium en glanant trois médailles dont une en vermeil. «Nos athlètes ont affiché une grande volonté lors de cette compétition continentale, notamment dans les spécialités techniques. Ils n'ont pas été impressionnés par la force athlétique des adversaires», a déclaré Mousli, estimant que «ce championnat a été une occasion pour préparer la prochaine édition qui aura lieu en Algérie (2018)». Huit pays ont participé à ce rendez-vous : Côte d'Ivoire, Algérie, Mali, Maroc, Sénégal, Gabon, Congo et Burkina Faso.

Tennis

Kamel Ibbou (père d'Ines) réclame une prise en charge sérieuse

LE PÈRE de la jeune joueuse de tennis Ines Ibbou a indiqué que sa préoccupation majeure était la réussite de la carrière de sa fille, réclamant une prise en charge «sérieuse et continue» de l'athlète qui représente l'une des «valeurs sûres» de la balle jaune algérienne. «Mon premier souci, c'est de voir ma fille qui représente l'Algérie, bien prise en charge à l'occasion de ses stages et tournois. Ines est victime de la mauvaise gestion de sa carrière par la Fédération algérienne de tennis (FAT)», a déclaré Kamel Ibbou. Un différend entre le père de la fille de 17 ans et la fédération avait conduit à une séparation entre les deux parties. Une situation qui n'a pas fait les affaires de la jeune athlète, considérée par les spécialistes comme une valeur sûre du tennis algérien. Après une période de rupture entre la joueuse et la fédération, un accord a été trouvé début août dernier pour qu'Ines réintègre la FAT avec une promesse de prendre en charge tous les aspects de préparation et de compétition. «La Fédération n'a pas tenu ses engagements. Après l'accord, j'ai eu des échanges par mails avec le directeur technique national m'informant que le dossier de sortie à l'étranger d'Ines était en phase de préparation pour lui permettre d'effectuer des stages et participer à des tournois, mais rien n'a été fait et ma fille a renoncé à plusieurs compétitions», a déploré Kamel Ibbou. Le tuteur de l'athlète de 17 ans a en revanche salué l'apport du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) qui a fait de son mieux pour Ines en lui accordant une somme de sept millions de dinars pour se préparer. «Ma fille n'a eu que six millions de dinars dont 1500 euros représentant les frais d'assurances, des sept millions alloués par le MJS. Cette somme a été versée à Tennis-Val en Espagne où se prépare Ines», a affirmé Kamel Ibbou. «Mais à la grande surprise de l'athlète, la somme de 1500 euros a servi plutôt à payer des dettes de la Fédération algérienne de tennis, selon les responsables de l'académie espagnole et Ines s'est retrouvée sans couverture d'assurance depuis février dernier», a-t-il ajouté. Le président de la Fédération algérienne de tennis (FAT), Mohamed Boubdellah, avait récemment déclaré à la presse que le père d'Ines a demandé de l'argent directement à l'instance fédérale. «La sortie médiatique du président de la FAT m'étonne. Il n'a jamais été question de gérer les affaires de ma fille loin de la réglementation en vigueur», a-t-il ajouté. La joueuse algérienne, 113^e au classement ITF (867^e en WTA), est sérieusement perturbée par ce bras de fer entre la Fédération et son père, une situation qui ne lui permet pas de travailler dans la sérénité et de progresser.

Ligue I Mobilis (5^e journée) Chaud derby au 5-Juillet

■ Le stade du 5-Juillet abritera un chaud derby algérois, sans doute le dernier avant sa fermeture pour une durée de six mois pour sa réfection après la forte dégradation de la pelouse en gazon naturel.

Les Belouizdadis arrêteront-ils les Usmistes ?



Par Mahfoud M.

En effet, le CR Belouizdad donnera la réplique à l'USM Alger dans une confrontation très prometteuse entre deux formations aux résultats totalement aux antipodes. Ainsi, les gars de Laâkiba souffrent encore en ce début de saison et n'arrivent pas à garder une certaine stabilité au niveau des résultats, alors que les Rouge et Noir pointent en tête en compagnie du MCO avec un total de dix points. Les gars de Laâkiba feront tout leur possible pour revenir en force et enregistrer une victoire lors de cette empoignade pour espérer se ressaisir. Les Rouge et Blanc qui enregistrent le retour du coach français, Alain Michel, se dévoueront au maximum pour battre les gars de Soustara

même s'ils savent que leur mission ne sera pas de tout repos. En effet, les coéquipiers de Meftah ne se laisseront certainement pas faire et feront tout pour ajouter encore des points à leur escarcelle, ce qui leur permettra de garder le cap et de rester aux commandes de la Ligue I, sous réserve du résultat du match du MCO. La JS Kabylie qui enregistre des résultats en dents de scie, souhaite se refaire une santé et prendre les trois points du succès avec la réception du CA Batna. A priori, la missions'annonce à la portée des poulains de Mouassa, mais ils devraient faire attention à cette équipe batnéene qui ne compte pas se laisser faire et souhaite revenir au moins avec le point du nul. Le RC Rélizane qui se trouve dans de sales draps depuis l'entame de la saison, se doit de

l'emporter face à la JS Saoura s'il souhaite retrouver le cap. Les Lions de la Mina n'ont d'autre choix que de l'emporter pour ne pas s'enfoncer plus. Toutefois et face à une bonne équipe de la Saoura, les choses ne seront pas faciles surtout que les Sudistes veulent revenir avec un résultat probant pour améliorer leur classement et pourquoi pas envisager de prendre une place honorable à la fin de la saison et du coup refaire la performance de la saison dernière.

M. M.

LE PROGRAMME :

Samedi 24 septembre 2016 :
CRB-USMA (17h45)
RCR-JSS (16h30)
OM-MOB (reporté)
USMBA-ESS (19h)
JSK-CAB (17h45)

Ligues 1 et 2 Mobilis

Les clubs devront payer leurs joueurs uniquement par virement bancaire ou postal

Les clubs de deux Ligues professionnelles de football en Algérie sont dans l'obligation de payer chaque mois leurs joueurs par virement bancaire ou postal, selon le nouveau règlement des championnats de football professionnel en Algérie entré en vigueur depuis le 1er août dernier. «Les salaires doivent être versés par les clubs aux joueurs mensuellement par virement bancaire ou postal. Le paiement en espèces est strictement interdit», stipule l'article 25 de ce règlement qui vient d'être publié sur le site officiel de la Ligue du football professionnel (LFP). Les dirigeants des clubs algériens ont pris l'habitude d'user d'espèces dans les différentes opérations financières avec leurs joueurs et autres employés. Une manière de faire qui contraste pourtant

avec les règles du professionnalisme instauré depuis 2010 dans le football algérien. Le président de la Fédération nationale de la discipline, Mohamed Raouraoua, avait attiré l'attention, au cours de plusieurs réunions avec les concernés, sur les carences qui continuent de marquer la gestion des clubs. Cependant, malgré les remontrances de l'homme, les choses n'ont pas beaucoup évolué dans ce registre au cours de l'intersaison, où plusieurs dépassements ont été notés dans l'opération de recrutement, pour ne citer que ce dossier. Par ailleurs, l'article 33 du nouveau règlement somme les clubs à «souscrire une police d'assurance de responsabilité civile pour l'ensemble des membres (dirigeants, encadreurs techniques et médicaux, ainsi que les

joueurs), contre tout accident pouvant survenir dans le cadre de la pratique de leur activité au sein du club et déclarer à l'organisme de sécurité sociale (CNAS) tous les membres, les joueurs et staffs techniques, administratif et médical percevant des salaires et/ou indemnités au titre de leur activité au sein du club». Ce n'est pas tout, puisque le même article stipule également que «même les stades dans lesquels se déroulent les compétitions doivent être obligatoirement assurés pour les risques que peuvent encourir les utilisateurs, les spectateurs ou les dirigeants. Les clubs sont aussi tenus de se soumettre à tout contrôle de la LFP et de la FAF».

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Mécheria

Pluies orageuses : deux personnes meurent électrocutées

LES PLUIES orageuses enregistrées dans la wilaya de Naâma ont été à l'origine de la mort de deux personnes par électrocution après avoir touché un pylône électrique jeudi après-midi à Mécheria, a-t-on appris vendredi des services de la Protection civile (PC). Les corps des victimes, une fillette de 10 ans et un jeune de 21 ans, ont été déposés à la morgue de l'établissement public hospitalier de Mécheria, a précisé la source, signalant aussi un cas de brûlure par électrocution d'une troisième personne (15 ans), évacuée aussitôt vers les urgences de l'hôpital 60 lits de Naâma. Le chef de service prévention de la PC de Naâma, le lieutenant Slimane Medjahed, a fait état aussi de la réouverture du tronçon de la route reliant Moghrar et Hadjadj à la RN-6, qui avait été fermé à la circulation suite à un éboulement, de même qu'il a été procédé à l'évacuation des eaux de pluies infiltrées à la nouvelle gare ferroviaire de Mécheria et à sa réouverture. Toujours suite aux pluies orageuses enregistrées dans la wilaya, les services de la PC ont effectué une trentaine d'interventions, dont le secours de trois personnes se trouvant à bord d'un camion qui avait été emporté par les eaux au quartier 2 400 logements ruraux à Naâma, en plus d'actions de pompage des infiltrations d'eau au niveau du quartier 540 logements, le lotissement En-Nahda et le siège de la wilaya, ainsi que dans des quartiers de la commune de Mécheria où la circulation routière et piétonne a été perturbée par l'agglutinement des eaux, selon le même responsable. Les éléments de la Protection civile se sont déployés sur le terrain, avec ceux de l'Office national de l'assainissement et de la Sûreté nationale, pour fluidifier la circulation, a-t-on signalé avant de faire part d'une amélioration des conditions météorologique hier matin.

O. B.

Carences au lycée de Chemini

Une reprise avec beaucoup de difficultés

LA REPRISSE se fait avec beaucoup de difficultés au lycée de Chemini après une grève qui a duré plusieurs jours. Les protestataires ont soulevé les carences constatées dans cet établissement, notamment le problème de l'amiante qui a été, depuis, réglé. Deux conteneurs de ce produit toxique ont été levés de cette école la semaine dernière. Il reste néanmoins plusieurs carences, dont le déficit en encadrement pédagogique et administratif et le personnel de service. Selon la section du Cnapeste de l'établissement, il manque 10 enseignants, 5 adjoints d'éducation et 5 agents de service dont des ouvriers professionnels pour que le lycée fonctionne bien. Ajouter à cela le manque de livres scolaires, de matériel comme les tables, etc. Nous avons appris que l'école a été pourvue de 4 enseignants depuis, mais le déficit reste important et les mécontents continuent de réclamer la prise en charge des points soulevés. Il faut noter que plusieurs établis-

sements sont confrontés, cette année, au déficit en personnel administratif et surtout pédagogique en raison de la centralisation des recrutements des vacataires et contractuels. A Akbou la rentrée scolaire a été marquée par un scandale. L'école primaire Bouchrit-Abdelkader a été fermée par les parents d'élèves suite à l'agression sexuelle d'une fillette de 9 ans par un agent. L'école Abderrahmane-Tizit du quartier Ifrène (sortie Est de la ville) a été fermée aussi par des parents d'élèves pour protester contre le manque de places pédagogiques concernant le préscolaire. «L'académie a attribué à l'établissement deux classes de 25 élèves chacune alors qu'il y a 94 demandes d'inscription», explique-t-on. Cette manière d'attribuer les places pédagogiques a mis en colère les parents d'élèves. Enfin, plusieurs établissements ont connu pareilles actions.

H. C.

Oran

Préparation du premier festival de lecture à haute voix

L'ASSOCIATION de promotion de la lecture chez l'enfant «Le Petit lecteur» d'Oran s'attelle à préparer la première édition du festival urbain de lecture à haute voix, prévu en novembre prochain à Oran, a-t-on appris de l'association. Cette manifestation verra la participation d'une élite de spécialistes en lecture à

haute voix d'Algérie, de France et d'une pléiade de dramaturges dont Fadéla Hachemaoui et Belkaid Abdelkader du théâtre régional «Abdelkader-Alloula» d'Oran, a ajouté Djamilia Hamitou. Cet événement culturel, premier du genre au niveau national, se tiendra dans plusieurs structures culturelles et

espaces ouverts dont les places publiques, pour attirer des auditeurs qui suivront des séances de lecture à haute voix, en tant qu'art procurant du plaisir. En préparation pour cet événement, l'association «Le Petit lecteur» a organisé dernièrement un atelier de lecture à haute voix animée par des spécialistes femmes

dans ce genre d'art. Disposant d'une riche bibliothèque, l'association «Le Petit lecteur» organise périodiquement des activités culturelles sur le livre et la lecture, en plus du Festival international annuel du conte, auquel prennent part des conteurs et gouds des pays de la Méditerranée.

Racim C.

Loi de finances 2017 tout va augmenter



Loumis

Djalou@hotmail.com

Tizi Ouzou

Deux escrocs, un Camerounais et un Malien, arrêtés

La cellule de communication de la sûreté de wilaya de Tizi Ouzou a annoncé, avant-hier, dans un communiqué l'arrestation de deux escrocs de nationalités africaines.

Par Hamid M.

Selon les indications fournies par la même source, tout est parti d'une plainte déposée par un citoyen au niveau du service de la brigade économique et financière de la sûreté de wilaya à l'encontre d'un ressortissant africain qui lui a subtilisé une somme d'argent en lui promettant de lui remettre un coffre contenant des billets de banque en monnaie étrangère. Les

investigations entreprises ont permis aux éléments de la même brigade d'arrêter l'auteur, de nationalité camerounaise, ainsi que son complice, de nationalité malienne, au niveau de la nouvelle gare routière de Tizi-Ouzou. Toujours selon la même source, suite à l'arrestation de ces deux individus, «des coupures aux dimensions de billets de banque, des produits destinés à la contrefaçon ainsi qu'un coffre ont été saisis».

Une procédure judiciaire a

été instruite à leur rencontre pour escroquerie, détention de produits destinés à la contrefaçon de billets de banque et séjour illégal. Présentés au parquet de Tizi-Ouzou lundi dernier, le premier pour détention de produits destinés à la contrefaçon de billets de banque, escroquerie et séjour illégal, et le second pour complicité, ils ont été placés en détention préventive.

H. M.

Des responsables de l'ONDA rencontrent leurs adhérents

UNE RENCONTRE entre des auteurs de la région et des responsables de l'Office national des droits d'Auteur et droits voisins (ONDA) aura lieu aujourd'hui à la maison de la culture Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou, a indiqué, hier, la direction locale de la culture dans un communiqué. La rencontre s'inscrit «dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rencontres-débats de l'ONDA», a précisé la même source. La réunion sera mise à profit aussi pour des «échanges avec la communauté culturelle et artis-

tique de Tizi-Ouzou et des environs». La direction de la culture de la wilaya de Tizi Ouzou rappelle, dans le même sillage, que «l'ONDA a mis en place ce programme pour aller à la rencontre de ses auteurs et artistes membres, présenter un bilan d'activité et aborder les grandes lignes et les perspectives de développement de l'institution». Cette rencontre permettra aussi aux responsables de l'ONDA de prendre connaissance des préoccupations de la famille artistique de la région.

H.M.

Hadj 2016 Deux autres hadjis décèdent en Arabie saoudite

DEUX PERSONNES, un septuagénaire et un octogénaire, sont décédées jeudi soir en Arabie saoudite après avoir effectué le pèlerinage, a-t-on appris hier à La Mecque du chef de la mission Hadj et Omra. Mohamed Ameziane Kennouche (80 ans), venu avec l'agence Oran voyages (Paris, France), est décédé à El Madina al Mounawara, suite à une insuffisance respiratoire, a indiqué Messaoud Bouledjoudja. Abdellah El Hartisi Kouider (72 ans), résident à Paris, est décédé quant à lui de mort naturelle à son hôtel à La Mecque, a-t-il noté. L'on déplore jusqu'au jour d'aujourd'hui 12 décès, dont quatre femmes. Par ailleurs, plus de 10 hadjis se trouvant dans un état critique sont hospitalisés à La Mecque, a indiqué le consul général d'Algérie à Djeddah, Abdelkader Kacimi El Hassani. La plupart des pèlerins hospitalisés souffrent de maladies chroniques, a-t-il précisé.

Khelil O.